



COURSES PEDESTRES LES RONDES CHAROLAISES 2023

REGLEMENT

Dimanche 10 septembre 2023 deux courses pédestres « Les Rondes Charolaises », réservées **aux masculins et féminins des catégories cadets à masters pour la course de 10km et espoir à master pour la course de 20km.**

Le parcours course nature, 10km D+ 130 m, de cadet à master.

Le parcours trail, d'une distance de 20km D+ 750m d'espoir à master.

Les épreuves sont ouvertes aux coureurs licenciés ou non.

Les participants devront présenter :

- **Licence FFA : Compétition, Athlé Running, Athlé Entreprise.**
- **Pass Running' 'J'aime Courir'** valide et complété par le médecin.
- **Licence fédération agréée (FSGT, FSASPTT, UFOLEP)**, en cours de validité sur laquelle la mention de non-contre-indication de la course à pied en compétition doit apparaître de façon précise par tous les moyens sur la carte licence.
- **Licence UNSS ou UGSEL en cours de validité au moment de la manifestation,**
- Dans la mesure où ils sont engagés par l'établissement scolaire ou l'association sportive.

Pour les autres participants, présentation d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la course à pied en compétition datant de moins d'un an ou sa photocopie.

Ce document sera conservé par l'organisateur en tant que justificatif en cas d'accident. Les mineurs devront faire remplir et signer l'autorisation parentale par leur représentant légal pour participer à l'épreuve.

Montant des droits d'engagements :

Course nature 10km, 10€ jusqu'au samedi 09/09 inclus 12h. 12€ le jour de la course.

Trail de St Euphemie 20km, 20€ jusqu'au samedi 09/09 inclus 12h, 22€ le jour de la course

Sur les sommes indiquées ci-dessus, un prélèvement d'un montant de 1€ par inscription sera reversé à l'association Centre Ressource de Montélimar (aide aux personnes et aux familles de malades du cancer).

Les dossards devront être intégralement visibles sur l'avant du maillot pendant toute la durée de la course sous peine de disqualification. Ils seront fixés par 4 épingles, non fournies par l'organisation.



Le départ et l'arrivée auront lieu à Charols. **Heures de départ du Trail 9h00 pour le 20km, et 10h00 pour la course Nature** Tout litige sera arbitré par le responsable de l'organisation.

Une barrière horaire sera mise en place sur le trail à **2h au 10ème** kilomètre, l'objectif étant de ne pas dépasser 3h30 au total.

Vestiaires et douches seront à disposition des concurrents, au stade de football, à proximité immédiate de l'arrivée.

Les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, celle de tous les acteurs (participants, bénévoles, secouristes.), auprès de la MAIF, contrat n°3564695A. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Récompenses : Il est prévu d'attribuer des lots aux 3 premiers hommes et 3 premières femmes du classement scratch des 2 courses. Lot également pour le premier Charolais.

Les 3 clubs ou associations comptant le plus de coureurs masculins et féminins classés sur l'ensemble des 2 courses, recevront 1 lot.

Le 1er de chaque catégorie recevra un lot.

Un tirage au sort des dossards permettra d'attribuer des lots. (Coureurs ayant déposé leur dossard dans l'urne, présents au tirage au sort)

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, vandalisme, détérioration, accident, subis pendant la durée de la manifestation.

Les participants à cette manifestation acceptent que les photos, vidéos, prises de vues réalisées dans le cadre de leur participation, puissent être publiées et diffusées sous toutes les formes de communication sans avoir droit à une compensation.

Le téléphone portable est obligatoire durant les courses.

Nous vous recommandons d'avoir votre écocup pour les ravitaillements.

La sécurité routière sera assurée par des signaleurs dans toutes les intersections, ces derniers seront tous équipés de téléphone portable.

Un médecin ainsi qu'un groupe de secouristes assureront les premiers soins en cas de nécessité.

Tout engin suiveur est interdit sur le parcours, excepté ceux appartenant à l'organisation.

L'inscription à cette épreuve implique l'acceptation des termes du présent règlement.